

GUIDE DE LA MARQUE « Entreprise »

AOÛT 2011



LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Entreprise

2 Le logotype « Entreprise » et ses différentes versions

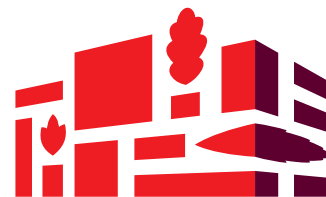
Le bloc-marque LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS Entreprise (le logotype avec le nom du métier « Entreprise ») est destiné aux supports de communication institutionnelle et commerciale de la filiale Entreprise du groupe LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. Ce logotype est unique. Aucune modification n'est autorisée.

L'utilisation de la version couleur est à privilégier. Le bloc-marque (logotype + nom du métier) est disponible en tons directs Pantone (format eps), en quadrichromie (format eps) et en RVB (format jpg et png).

N.B. Pour toute reproduction, utiliser les documents d'exécution disponibles sur le portail LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS.

N.B. Ce bloc-marque doit être utilisé dans la grande majorité des cas. Néanmoins, une version alternative du logotype LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS Entreprise a été conçue pour des utilisations spécifiques. Voir page 4.

Les versions monochromes du logotype et du bloc-marque sont destinées aux supports pour lesquels l'utilisation de la version couleur n'est pas possible, pour des raisons techniques ou économiques : documents imprimés en monochrome (ex. : annonce noir & blanc, fax), marquage d'objets en monochrome.



LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Entreprise

Version couleur
utilisation à privilégier



Version monochrome noir tramé
utilisée pour les annonces presse N&B



Version monochrome noir aplat
utilisée pour des documents ne gérant pas les trames (ex. : fax, marquage en sérigraphie, etc.)



Version monochrome blanc
(ou en réserve blanche) pour utilisation spécifique sur fond rouge, prune ou ardoise (voir palette de couleurs)

LES ÉLÉMENTS DE BASE

3 Les règles d'utilisation du logotype « Entreprise »

Afin de garantir la lisibilité du logotype LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS Entreprise, on veillera à respecter les règles d'utilisation suivantes :

La taille minimum définie est de 45 mm sur la largeur totale du bloc-marque.

La zone de protection définie autour du logotype est égale à 1/5 (ou 20 %) de la hauteur du logotype. Aucun élément graphique (ex. : texte, autre logotype) ne doit venir dans cet espace.

L'utilisation du logotype sur un fond aplat ou visuel est à privilégier sur un fond blanc ou très clair.

La version monochrome blanc est strictement destinée à un fond aplat de couleur rouge ou prune du logotype et exceptionnellement sur un fond foncé.

L'utilisation sur des fonds susceptibles de perturber la lecture (ex. : fond avec de forts contrastes, couleur vive) est interdite.



La taille minimum



La zone de protection



Sur fond blanc



Sur fond aplat sable



Sur fond visuel très clair



Sur fond aplat rouge



Sur fond aplat prune



Sur fond aplat ardoise

L'utilisation sur un fond

4 La version compacte du logotype « Entreprise »

Dans des cas spécifiques, le logotype LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS Entreprise, tel qu'il est présenté page 1, doit être adapté.

La version compacte ci-contre, avec le nom LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, sur 2 lignes à droite, et le nom du métier, a été créée pour des utilisations précises. Elle est à privilégier sur les supports nécessitant une grande visibilité (ex. : signalétique, co-promotion). L'utilisation de la version couleur est à privilégier. La zone de protection de cette version est définie selon le même principe que pour le bloc-marque standard (voir page 3).

N.B. Pour toute reproduction, utiliser les documents d'exécution disponibles sur le portail LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS.



Version couleur



Version monochrome noir trame



Version monochrome noir aplat



Version monochrome blanc

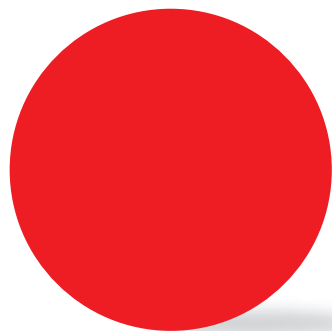
5 La palette de couleurs

La palette de couleurs est identique à celle de la marque LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. Elle comprend :

- **trois couleurs institutionnelles** : le rouge et le prune du logotype, plus la couleur sable généralement utilisée pour les fonds,

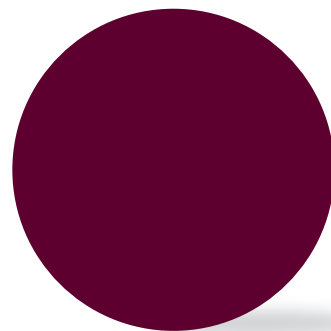
- **et une gamme de neuf couleurs d'accompagnement** dont l'utilisation est à privilégier sur tous les supports.

Les références sont données en ton direct Pantone (sauf pour les couleurs d'accompagnement), en quadrichromie (CMJN) et en RVB.



rouge

Pantone 032
C 0, M 100, J 100, N 0
R 226, V 0, B 26



prune

Pantone 229
C 30, M 100, J 40, N 60
R 99, V 6, B 48



sable

Pantone 4755
C 0, M 5, J 15, N 9
R 238, V 228, B 210



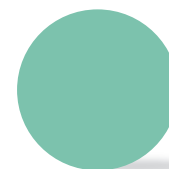
vert olive

C 52, M 18, J 100, N 0
R 146, V 167, B 27



vert jardin

C 67, M 10, J 100, N 0
R 101, V 163, B 38



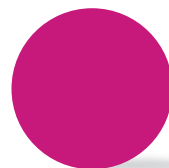
turquoise

C 51, M 5, J 38, N 0
R 139, V 194, B 171



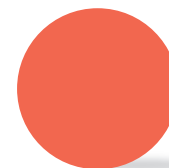
bleu marine

C 97, M 83, J 7, N 21
R 6, V 54, B 119



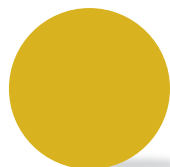
fuchsia

C 10, M 96, J 9, N 9
R 199, V 10, B 113



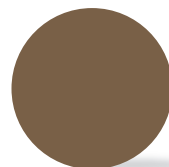
terre cuite

C 0, M 74, J 70, N 0
R 233, V 97, B 72



ocre jaune

C 5, M 20, J 95, N 12
R 223, V 183, B 0



brun

C 45, M 55, J 72, N 26
R 128, V 98, B 66



ardoise

C 87, M 61, J 52, N 57
R 20, V 52, B 60

7 Interdits

Ci-contre, quelques exemples « non exhaustifs » d'utilisations erronées ou interdites du logotype.

N.B. Pour toute reproduction du logotype LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS Entreprise, utiliser les documents d'exécution disponibles et respecter les règles d'utilisation définies dans ce guide.



Modification des proportions du logotype interdite (voir page 3)



Mise en couleurs non conforme (voir page 3)



Version monochrome non autorisée (voir page 3)



Utilisation sur un fond aplat non autorisé (voir page 3)



Utilisation sur un fond perturbé (voir page 3)



Utilisation du logotype couleur sur un fond foncé (voir page 3)



Utilisation à une taille inférieure à la taille minimum définie (voir page 3)

Programme conçu et distribué par :



Non-respect de l'espace protégé autour du logotype (voir page 3)